

4.00 crédits	0 h + 30.0 h	Q1 et Q2
--------------	--------------	----------




Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !

Enseignants	Boutsen Isolde (coordinateur(trice)) ;De Munter Astrid ;
Langue d'enseignement	Neerlandais
Lieu du cours	Bruxelles Saint-Louis
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>Le niveau minimum de néerlandais à atteindre en fin d'année est le niveau B1+ défini par le Cadre européen commun de Référence pour les Langues.</p> <p>Les cours ainsi que le travail qui doit être fait à domicile par l'étudiant font partie intégrante de la maîtrise de la langue au niveau du lexique et des structures grammaticales. Par ailleurs, ceux-ci préparent au cours de langue spécialisée de deuxième année.</p> <p>Au terme du cours, l'étudiant devra être capable de saisir le sens général de textes authentiques et d'en faire une synthèse structurée tout en étant capable d'expliquer les passages traitant de données importantes.</p> <p>Un examen dispensatoire sera organisé à distance via la plateforme ELAO en septembre ; les étudiants obtenant une note suffisante à l'écrit devront ensuite présenter un examen oral en présentiel. Ce test permettra également de placer les étudiants dans des groupes en fonction de leur niveau.</p> <p>Les modalités concernant l'inscription au test dispensatoire seront publiées sur les valves et le site internet (Page « Semaine de la rentrée »).</p>

<p>Modes d'évaluation des acquis des étudiants</p>	<p>Un test dispensatoire est organisé en présentiel en début d'année. Ce test, auquel l'étudiant-e doit s'inscrire, s'effectue en ligne dans les locaux de l'Université. Si l'étudiant-e obtient une note égale ou supérieure à 16/20, iel reçoit une dispense du cours. Ce test est facultatif et n'est organisé qu'une fois par an, selon des modalités publiées par l'administration facultaire. Aucun report ou participation différée n'est possible (même en cas d'absence jugée légitime). L'étudiant-e dispensé-e voit son résultat au test inscrit dans son registre et conservé comme note globale pour ce cours jusqu'à la fin de l'année académique. Le jour du test, l'étudiant-e se munit de sa carte d'étudiant ou d'identité, ainsi que de ses écouteurs. Si l'étudiant-e ne peut prouver son identité, iel ne pourra pas présenter le test. Pour les étudiant-e-s n'ayant pas obtenu de dispense, l'évaluation porte sur l'ensemble de la matière abordée au cours et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un examen écrit au premier quadrimestre ayant lieu hors session à la mi-décembre et valant pour 40 % de la pondération finale. L'examen porte sur les dossiers et la grammaire traités en classe, ainsi que sur la compréhension d'un texte non vu au cours. L'étudiant-e répond aux questions posées en néerlandais, sauf indication contraire. Les critères d'évaluation portent sur la capacité de l'étudiant-e à mémoriser et à restituer du contenu théorique, à appliquer des notions grammaticales de base à des cas de figure non traités en classe et à chercher des informations dans un texte authentique non vu au cours. - Un examen au deuxième quadrimestre qui comporte deux parties valant pour 60 % de la pondération totale. <p>La partie écrite a lieu hors session à la mi-mai et vaut pour 40 % de la pondération finale. L'examen porte sur les dossiers et la grammaire traités en classe, ainsi que sur la compréhension d'un texte non préparé. L'étudiant-e répond aux questions posées en néerlandais, sauf indication contraire. Les critères d'évaluation portent sur la capacité de l'étudiant-e à mémoriser et à restituer du contenu théorique, à appliquer des notions grammaticales de base à des cas de figure non traités en classe et à chercher des informations dans un texte authentique non vu au cours.</p> <p>La partie orale a lieu en milieu de deuxième quadrimestre (voir dates précises sur Moodle) pendant les heures de cours. Deux ou trois séances sont prévues à cet effet. La partie orale vaut pour 20 % de la pondération finale. Cette partie porte sur une présentation individuelle en néerlandais d'un article de presse relatif à une problématique sociale pertinente. L'étudiant-e est évalué-e sur sa capacité à respecter des consignes claires, à s'exprimer oralement en néerlandais devant un public et à répondre spontanément à des questions relatives au thème abordé. Le jour de la présentation orale, l'étudiant-e doit se munir de son article de presse imprimé et du formulaire dûment complété et imprimé disponible sur Moodle. En cas de non-respect des consignes, l'étudiant-e obtient la note de 0/20. Si l'étudiant-e qui n'a pas encore présenté l'épreuve est absent et justifie son absence par un certificat médical (cf. paragraphe relatif aux absences), iel obtient la note de 0M et ne peut présenter son article lors de l'autre ou des autres séance(s) consacrée(s) aux oraux. Aucune exception n'est octroyée.</p> <p>Si l'étudiant-e choisit d'utiliser des outils d'intelligence artificielle générative lors de la préparation de l'examen oral, iel est tenu-e de respecter les règles relatives à l'intelligence artificielle de l'Université. Ces règles stipulent que l'étudiant-e s'engage à utiliser les outils d'intelligence artificielle générative de manière responsable, comme complément de son apprentissage et sans chercher à contourner les exigences académiques. L'étudiant-e reste responsable du contenu de sa production, indépendamment des sources utilisées. Afin d'assurer que la production de l'étudiant-e est personnelle, des critères d'évaluation tels que l'originalité, l'esprit critique, la créativité et l'illustration par des exemples (issus de sa propre expérience) sont pris en compte. L'enseignant-e peut demander à tout moment à l'étudiant-e de lui expliquer l'utilisation faite des outils d'intelligence artificielle.</p> <p>Si l'étudiant-e n'a pas obtenu la moyenne de 10/20 en décembre, iel passera en mai un seul examen qui comprendra la matière des deux quadrimestres et dont les modalités resteront inchangées.</p> <p>Si l'étudiant-e n'a pas obtenu la moyenne de 10/20 en juin, iel représente en août un examen sur la matière de l'ensemble de l'année dont les modalités resteront inchangées. Cet examen comprend une partie écrite (80% de la note) et une partie orale (20% de la note) mais l'étudiant-e pourra être dispensé-e de la partie orale si celle-ci a été réussie en mars.</p> <p>En cas d'absence à l'un des examens ou à l'une des parties d'examen, l'étudiant-e obtient la note finale de 0A. La note obtenue pour la partie présentée n'est dès lors pas maintenue. Si l'étudiant-e justifie son absence par un certificat médical envoyé à l'administration facultaire dans les 24 heures qui suivent l'épreuve, iel obtient la note finale de 0M et, en août mais pas en janvier ni en juin, a la possibilité de repasser l'examen. Aucune exception n'est octroyée (cf. articles 102 et 103 du Règlement général des études et des examens). Si l'étudiant-e justifie son absence à l'examen du premier quadrimestre, iel peut représenter un examen portant sur la matière des deux quadrimestres en juin.</p>
--	---

<p>Méthodes d'enseignement</p>	<p>Le cours est organisé en présentiel aux premier et deuxième quadrimestres, à raison d'une heure par semaine. Afin de mettre l'accent sur la communication orale, l'étudiant-e se voit attribuer un groupe dit « débutant », « intermédiaire » ou « avancé » en fonction de son parcours linguistique et de sa maîtrise de la langue. Une fois son groupe attribué, l'étudiant-e ne peut en changer.</p> <p>N.B. : rejoindre le groupe « débutant » n'est possible que sous certaines conditions très strictes. Un dossier est à introduire auprès de l'administration facultaire, qui se réserve le droit d'accepter ou non les demandes d'admission au groupe.</p> <p>Le cours se veut interactif et repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le traitement de plusieurs dossiers composés de textes issus de la presse courante et d'enregistrements visuels et sonores (VRT, VTM, NOS, YouTube,...). Le cours comprend des exercices et des discussions sur leurs contenus, de même que l'étude de leur vocabulaire. - Des rappels théoriques grammaticaux effectués en classe et des exercices pratiques effectués principalement à domicile. Les corrections se font grâce aux clés rendues disponibles sur la page Moodle du cours et aux révisions effectuées en classe. - La lecture du livre <i>Hoe ik talent voor het leven kreeg</i> (Rodaan Al Galidi, édition Leeslicht, 2017, 134p.). Le livre est lu à domicile par l'étudiant-e. Le contenu est ensuite traité en classe, avec l'enseignant-e et en petits groupes de travail. <p>Il est attendu que l'étudiant-e fasse preuve de ponctualité et participe activement en classe. Il est également attendu qu'il se munisse des documents requis et, le cas échéant, ait réalisé les préparations prévues par l'enseignant-e. En cas de non-respect des consignes, l'enseignant-e se réserve le droit d'exclure l'étudiant-e du cours.</p> <p>Si l'étudiant-e éprouve des difficultés ou souhaite approfondir un point de matière, iel peut participer à une séance hebdomadaire de monitorat. L'étudiant-e peut également profiter de l'organisation d'une séance de questions-réponses collective en fin de quadrimestre pour bénéficier d'explications de la part de son enseignant-e.</p> <p>L'enseignant-e communique toutes les informations relatives aux préparations à domicile oralement et via la plateforme Moodle. Il est impératif que l'étudiant-e consulte Moodle de façon hebdomadaire et qu'il lise toutes les annonces afin de venir préparé-e au cours et à l'examen.</p> <p>La présence au cours est obligatoire. Une absence est justifiée si l'étudiant-e transmet un certificat médical ou tout autre document dont la force probante est laissée à l'appréciation souveraine du ou de la président-e du jury par e-mail (l'original est conservé par l'étudiant-e pendant un délai d'un an) à l'enseignant-e responsable de l'activité et à l'administration facultaire (droit-slb@uclouvain.be) au plus tard le jour qui suit la fin de l'empêchement. Si ce jour est un samedi, un dimanche, le 27 septembre ou un jour férié légal, le jour de la remise des pièces est reporté au plus prochain jour ouvrable. Conformément à l'article 17§3 du Règlement de la Faculté de droit, l'absence injustifiée à plus d'une séance a pour conséquence l'attribution d'une note d'absence de 0/20 (0A/20) pour l'ensemble de l'unité d'enseignement (et donc pas seulement pour l'activité d'apprentissage, mais aussi pour le cours auquel elle est liée). En cas d'absence justifiée au cours, l'étudiant-e veillera à rattraper la matière traitée durant son absence, ainsi que des préparations à effectuer à domicile.</p>
<p>Contenu</p>	<p>Le cours a pour objectif de renforcer l'expression écrite et orale de l'étudiant-e, ainsi que sa compréhension de textes, de reportages et d'extraits vidéo originaux écrits et réalisés en langue néerlandaise. Les contenus sont issus des médias néerlandophones (Flandre et Pays-Bas) et traitent de questions juridiques liées à des thématiques sociétales. L'étudiant-e est amené-e à synthétiser de manière structurée ces contenus et d'en expliquer les passages traitant d'informations importantes. L'étudiant-e est également invité-e à lire une œuvre de fiction rédigée en néerlandais et à revoir la grammaire de base du néerlandais.</p>
<p>Ressources en ligne</p>	<p>Les exercices de grammaire supplémentaires, ainsi que les contenus audios, figurent sur la page Moodle du cours.</p>
<p>Bibliographie</p>	<p>Livre de lecture Al Galidi, R. (2017). <i>Hoe ik talent voor het leven kreeg</i>. Leeslicht, 134p. Grammaire Les éléments grammaticaux à maîtriser figurent dans le syllabus et sur Moodle. Toutefois, l'étudiant-e est invité-e à consulter l'ouvrage suivant : Bouselle, A. (2024). <i>La grammaire néerlandaise</i>. Van In. Références du cours Les éléments bibliographiques pertinents sont indiqués dans le syllabus.</p>

<p>Autres infos</p>	<p>Prérequis : Afin de suivre au mieux les cours donnés aux groupes « intermédiaire » et « avancé », il est attendu que les aptitudes et compétences communicationnelles de l'étudiant-e correspondent au niveau A2 du Cadre européen commun de Référence pour les Langues.</p> <p>Communication avec l'enseignant : Si l'étudiant-e souhaite communiquer avec son enseignant-e, iel indiquera obligatoirement le nom de l'UE (BDROI1153) dans son e-mail. Si le nom de l'UE ne figure pas dans l'e-mail, l'enseignant-e se réserve le droit de ne pas répondre.</p> <p>Presse néerlandophone : L'étudiant-e désireux-se de lire la presse néerlandophone peut se référer aux ressources ci-dessous.</p> <ul style="list-style-type: none"> • https://www.wablieft.be/nl/ (niveau 1) • www.taalblad.be (niveau 1) • http://www.metrotime.be/ (niveau 1) • http://www.hln.be/ (niveau 1) • http://www.nieuwsblad.be/ (niveau 2) • http://www.deredactie.be/ (niveau 3) • http://www.dewereldmorgen.be/ (niveau 3) • http://www.vandaag.be/ (niveau 2) • http://www.brusselnieuws.be (niveau 2 / 3) • http://www.nrcnext.nl/ (niveau 2 / 3) • http://www.trouw.nl/ (niveau 3) • http://www.nu.nl (niveau 3)
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>DRTB</p>

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en droit	DROB1BA	4		
Bachelier en droit (français-anglais)	DRAB1BA	4		